



9 avenue du Lac – BP 70159

70003 VESOUL cedex

Tél : 03 84 96 81 00 - Fax : 03 84 96 81 22

Courriel : [grd@sicae-est.com](mailto:grd@sicae-est.com)

Site Internet : [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)

# CATALOGUE DES PRESTATIONS Aux Responsables d'Equilibre

Historique des principales modifications du document

Version	Désignation des modifications	Date
V1	Création	01/11/10
V2	Mise à jour	01/08/14
V3	Mise à jour ajout des flux	12/03/25

## GENERALITES

Ce catalogue constitue l'offre du Gestionnaire du Réseau public de Distribution SICAE EST - ci-après dénommé GRD SICAE EST - aux Responsables d'Equilibre en matière de prestations.

Les prestations proposées dans ce catalogue sont réparties en deux catégories :

- les prestations de base réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics du GRD SICAE EST,
- les prestations annexes réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics du GRD SICAE EST,

Les prestations peuvent être demandées directement par les responsables d'équilibre lorsqu'ils disposent d'un contrat GRD-RE en vigueur, ou d'un tiers autorisé par lui, tel que le prévoit la section 2 des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la Délibération de la CRE N° 2024-117 du 25 juin 2024, portant décision sur les prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

Les prestations sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le demandeur et qui leur sont relatives (contrat GRD-RE en vigueur avec le GRD SICAE EST).

Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles.

## REALISATION DES PRESTATIONS

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Les délais standard de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés. Le GRD SICAE EST ne peut ainsi notamment pas être tenu pour responsable d'un dépassement de ces délais liés à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période donnée, par rapport à une situation régulière.

Les prestations peuvent être demandées par les RE ou par un tiers autorisé par eux, par mail à l'adresse : [grd@sicae-est.com](mailto:grd@sicae-est.com)

Un délai standard maximum d'un mois est prévu entre la demande de prestation et sa prise en compte par le GRD, sauf exception précisée sur la fiche descriptive de la prestation ou par le GRD dans la confirmation de réception de demande adressée au Responsable d'Equilibre.

La même démarche et les mêmes délais sont suivis pour les demande de modification ou de suppression de prestation, y compris pour les prestations récurrentes.

## LES PRIX DES PRESTATIONS

Les coûts des prestations de base sont couverts par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) en vigueur et les prestations ne sont donc pas facturées au responsable d'équilibre qui bénéficie de ces prestations.

- Pour les prestations facturées, des niveaux de prix ont été fixés par délibération de la CRE N°2024-117 du 25 juin 2024 portant décision sur la tarification des prestations annexes à destination des responsables d'équilibre.

## INDEXATION DES PRIX

Les niveaux de prix sont revus chaque année, à la même date et selon le même pourcentage et les mêmes règles d'arrondi que les tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité à destination des clients finals, fournisseurs et producteurs d'électricité.

## STRUCTURE DES FICHES DE PRESTATION

La fiche aborde les points suivants :

- N° de la fiche, titre de la fiche :

Les fiches sont regroupées selon divers critères : prestations de même nature.

- Catégorie :

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation réalisée :

**Catégorie 1 :** prestations de base couvertes par le TURPE,

**Catégorie 2 :** prestations réalisées sous le monopole de GRD SICAE EST,

- Description de la prestation : Cette rubrique définit la prestation.

- Prestations élémentaires incluses :

Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation.

- Délai de réalisation :

Cette rubrique énonce le délai moyen constaté actuellement exprimé en jours ouvrés, ainsi que, le cas échéant, le délai correspondant à la version express.

- Canaux d'accès :

Ils indiquent par quel moyen le producteur ou le tiers autorisé peuvent demander la prestation.

- Clause restrictive :

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.

- Prix :

Les prix sont affichés hors toutes taxes (HT). La TVA est facturée en sus suivant le taux en vigueur au jour de la facturation.

## STRUCTURE DE LA FICHE DE DEMANDE DE PRESTATION

Chaque prestation du présent catalogue est associée à une fiche de demande de prestation que sera tenu de remplir le demandeur. Cette fiche devra être remplie correctement et complètement faute de quoi la demande ne pourra être prise en considération.

### Prestation

---

- Type – numéro fiche SE...
- Date enregistrement
- Numéro enregistrement  
2/ rempli par le GRD SICAE EST

### Demandeur

---

- Date demande
- Nom du producteur ou du mandataire ou de l'utilisateur
- Raison sociale et adresse complète
- Interlocuteur
- Téléphone
- Fax
- Courriel
- Contrat avec le GRD SICAE EST

### Coordonnées du PDL (point de livraison)

---

- Nom de l'utilisateur
- Raison sociale
- Code NAF – activité
- Adresse complète
- Coordonnées utilisateur
- Motif de la demande ou commentaires  
2/ rempli par le Demandeur

### Intervention GRD SICAE EST

---

- interlocuteur GRD SICAE EST
- date effective intervention

### NOTA:

1/ Les prestations réalisées ou non feront l'objet d'un compte rendu d'intervention.

2/ Les parties grisées sont remplies par le GRD SICAE EST .

**TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES**

En Euros, hors taxes, en heures ouvrées

NF = non facturé

N° FICHE	DESCRIPTION	CATEGORIE	
		1	2
E100	Transmission du périmètre du GRD	NF	
R18	Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation	NF	
RP12	Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de production	NF	
E220	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation	NF	
E230	Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de production	NF	
E240	Transmission de l'énergie de production	NF	
S501	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC)		221,41€ HT/Mois
S502	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil CONSOMMATION		647,85€ HT/Mois
S503	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil PRODUCTION		647,85€ HT/Mois
S505	Transmission de Bilans Globaux de Consommation (BGC) détaillés par sous-profil ET par fournisseur		1413,99€ HT/Mois

## Catégorie : 1

## Description

La prestation consiste pour chaque semaine S à transmettre au responsable d'équilibre les éléments rattachés au périmètre du GRD SICAE EST.

## Prestations élémentaires comprises

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement :

- le code EIC du RE,
- l'identifiant du point de mesure,
- le type de données consommateur « CONS » ou producteur « PROD »,
- le profil affecté si profilé,
- les dates de début et de fin d'activité dans la semaine S.

## Délai et réalisation

Pour une semaine S :

- M+ 1: avant 12h le jeudi de S+1,
- M+3 : avant le 12 du mois M+3,
- M+6 : avant l'antépénultième jour du mois M+5,
- M+12 : avant le 5ème jour du mois M+12,
- M+14 : avant le 15 du mois M+14.

## Canaux d'accès

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation E100.
- Les données sont transmises par mail

## Clauses restrictives

## Prix

- La prestation n'est pas facturée.

## TRANSMISSION MENSUELLE DE LA COURBE DE MESURE AJUSTEE DE CONSOMMATION

Catégorie : 1

<b>Description</b>
<p>La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la consommation ajustée des sites rattachés au périmètre du GRD SICAE EST et ayant souscrit un contrat CARD-soutirage.</p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les consommations aux pas 10 minutes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site »</li> <li>○ validées.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Déloi et réalisation</b>
Données mensuelles du mois M : 15 <sup>ème</sup> jour du mois M+1
<b>Canaux d'accès</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande ;, courriel.</li> <li>• Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation R18.</li> <li>• Les données sont communiquées par FTP, sur le FTP mis à disposition par le GRD SICAE EST</li> </ul>
<b>Clauses restrictives</b>
<b>Prix</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prestation n'est pas facturée.</li> </ul>

## TRANSMISSION MENSUELLE DE LA COURBE DE MESURE DE PRODUCTION

Catégorie : 1

### Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la production des sites rattachés au périmètre du GRD SICAE EST et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

### Prestations élémentaires comprises

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les productions au pas 10 minutes validées.

### Délai et réalisation

Données mensuelles du mois M : 15<sup>ème</sup> jour du mois M+1

### Canaux d'accès

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation RP12
- Les données sont communiquées par mail

### Clauses restrictives

### Prix

- La prestation n'est pas facturée.

**TRANSMISSION HEBDOMADAIRE DE LA COURBE DE MESURE  
AJUSTEE DE CONSOMMATION**

**Catégorie : 1**

**Description**

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la consommation ajustée des sites rattachés au périmètre du GRD SICAE EST et ayant souscrit un contrat CARD-soutirage.

**Prestations élémentaires comprises**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les consommations aux pas 10 minutes, ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site »

**Délai et réalisation**

Données hebdomadaire de la semaine S : S+1

**Canaux d'accès**

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation E220.
- Les données sont communiquées par mail

**Clauses restrictives**

**Prix**

- La prestation n'est pas facturée.

**TRANSMISSION HEBDOMADAIRE DE LA COURBE DE MESURE  
AJUSTEE DE PRODUCTION**

Catégorie : 1

**Description**

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés au périmètre du GRD SICAE EST et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

**Prestations élémentaires comprises**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiquées exclusivement :

- les productions au pas 10 minutes.

**Délai et réalisation**

Données hebdomadaire de la semaine S : S+1

**Canaux d'accès**

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation E230.
- Les données sont communiquées par mail

**Clauses restrictives**

**Prix**

- La prestation n'est pas facturée.

## TRANSMISSION DE L'ENERGIE DE PRODUCTION

Catégorie : 1

### Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre l'énergie de production des sites rattachés au périmètre GRD SICAE EST qui ne reçoivent pas de courbes de charge télé-relevées et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

### Prestations élémentaires comprises

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'il a été communiqué exclusivement :

- l'énergie annuelle (ou pluri-annuelle) de production..

### Délai et réalisation

Suivant le rythme de publication au client

### Canaux d'accès

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation E240.
- Les données sont communiquées par FTP, sur le FTP mis à disposition par le GRD SICAE EST

### Clauses restrictives

### Prix

- La prestation n'est pas facturée.

## TRANSMISSION DE BILAN GLOBAUX DE CONSOMMATION (BGC)

Catégorie : 2

## Description

La prestation consiste à transmettre au RE les flux agrégés suivants, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son Périmètre-RPD :

- La courbe de charge agrégée des consommations estimées (CdCestim.conso)
- La courbe de charge agrégée des productions estimées (CdCestim.prod)
- La courbe de charge agrégée des consommations télérelevées (CdCtélérel.conso)
- La courbe de charge agrégée des productions télérelevées (CdCtélérel.prod)
- la courbe de charge estimée des pertes (CdCpertes) (pour le RE des pertes du GRD)

## Prestations élémentaires comprises

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, M+12, M+14 (+ rejeux intermédiaires si nécessaires)

## Délai et réalisation

Suivant le rythme de publication au client

## Canaux d'accès

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation S 501.
- Les données sont communiquées par FTP, sur le FTP mis à disposition par le GRD SICAE EST

## Clauses restrictives

## Prix

- La prestation est facturée 221,41 € HT/mois.

**TRANSMISSION DE BILAN GLOBAUX DE CONSOMMATION (BGC)  
détaillés par sous-profil Consommation**

**Catégorie : 2**

**Description**

La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil CONSOMMATION pour chaque semaine S

**Prestations élémentaires comprises**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil CONSOMMATION du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, M+12, M+14 (+ rejeux intermédiaires si nécessaires)

**Délai et réalisation**

Suivant le rythme de publication des BGC défini par RTE

**Canaux d'accès**

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation S 502.
- Les données sont communiquées par FTP, sur le FTP mis à disposition par le GRD SICAE EST

**Clauses restrictives**

**Prix**

- La prestation est facturée **647,85 € HT/mois**.

**TRANSMISSION DE BILAN GLOBAUX DE CONSOMMATION (BGC)  
détaillés par sous-profil Production**

**Catégorie : 2**

**Description**

La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil PRODUCTION pour chaque semaine S

**Prestations élémentaires comprises**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés par sous-profil PRODUCTION du RE pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, M+12, M+14 (+ rejeux intermédiaires si nécessaires)

**Délai et réalisation**

Suivant le rythme de publication des BGC défini par RTE

**Canaux d'accès**

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation S 503.
- Les données sont communiquées par FTP, sur le FTP mis à disposition par le GRD SICAE EST

**Clauses restrictives**

**Prix**

- La prestation est facturée **647,85 € HT/mois**.

**TRANSMISSION DE BILAN GLOBAUX DE CONSOMMATION (BGC)  
détaillés par sous-profil et par fournisseur**

**Catégorie : 2**

**Description**

La prestation consiste à transmettre au RE les courbes de charge estimées par sous-profil et par fournisseur pour chaque semaine S

**Prestations élémentaires comprises**

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été communiqués exclusivement les flux agrégés du RE par sous-profil et par fournisseur pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul S+1, M+12, M+14 (+ rejeux intermédiaires si nécessaires)

**Délai et réalisation**

Suivant le rythme de publication des BGC défini par RTE

**Canaux d'accès**

- Demande : courriel.
- Les demandes respecteront le formalisme de la fiche de demande de prestation S 505.
- Les données sont communiquées par FTP, sur le FTP mis à disposition par le GRD SICAE EST

**Clauses restrictives**

**Prix**

- La prestation est facturée 1413,99 € HT/mois.